

# GABIAN



## COMMUNE DE GABIAN (94320) DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 29/05/2020

Reçu en préfecture le 29/05/2020

Affiché le (94320)

ID : 034-213401094-20200527-32-DE



L'an deux mille vingt, et le Mercredi 27 Mai à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu exceptionnel de la salle des fêtes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

### Présents :

Messieurs BERTHOMIEU Michel, BOUDET André, BOUTES Francis, DE BARROS Claudy, FOREZ Daniel, ISARN Pierre, LAVIT Frédéric, SOULIE Christophe.

Mesdames DEMARAIS Christelle, GROUSSET Emilie, ROUSSET Agnès, LABROUSSE Marlène, LOPEZ Chantal, PAILLES Séverine.

Membres absents : Madame GALZY Isabelle.

Procuration : Madame GALZY Isabelle donne procuration à Monsieur FOREZ Daniel

Secrétaire de séance : Madame PAILLES Séverine

### 32/2020 Approbation du Compte Administratif 2019-Budget LE RENNIS.

Monsieur le Maire expose le Compte Administratif annexé au présent rapport et se résumant ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice (Mandats et Titres)	Section de fonctionnement	A 380 850.75	G 459 147.32
	Section d'investissement	B 459 147.32	H 260 000
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en Section de fonctionnement (002)	C 71 632.20	I
	Report en Section d'investissement (001)	D	J 355 416.10
	TOTAL (Réalizations + Reports)	911 630.27 = A+B+C+D	1 074 653.42 = G+H+I+J
Restes à réaliser à reporter en 2020 (1)	Section de Fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	Section d'Investissement	F 0.00	L 0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	0.00 = E+F	0.00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de Fonctionnement	452 482.95 = A+C+E	459 147.32 = G+I+K
	Section d'Investissement	459 147.32 = B+D+F	615 416.10 = H+J+L
	TOTAL CULMULE	911 630.27 = A+B+C+D+E+F	1 074 563.42 = G+H+I+J+K+L

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif du budget Le Rennis de Gabian pour l'exercice 2019, établi par nature en conformité, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes. Monsieur le Maire se retire de la salle, ayant été réélu, afin que le Conseil Municipal puisse voter le compte administratif 2019. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- ↳ APPROUVE et ADOPTE le Compte Administratif 2019 du Budget LE RENNIS
- ↳ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Francis BOUTES

